



QUALITE DE L'AIR
Procédure régionale particules
PM10
dépassement constaté du
seuil d'information
de 50 µg/m³ sur 24h

25
novembre
2011
à
8h00

ALR.1.0.5.3
Page : 1/2

Conformément au décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air

**Levée de la procédure régionale d'information et de recommandations
des populations concernées sur la Lorraine**

**Le seuil d'information sur les particules PM10 (50µg/m³ sur 24 h) a été dépassé sur la
région Lorraine du 20/11/2011 8h00 au 25/11/2011 à 8h00**

Les dernières valeurs mesurées à 8h00 indiquent que les niveaux actuels en particules sont conformes aux préconisations de levée de la procédure d'information.

Le communiqué du 20 novembre 2011 à 08h00 faisait état d'un dépassement du niveau de 50 µg/m³ sur 24 h pour les particules sur deux stations nécessitant la mise en œuvre de la procédure d'information pour la population de Lorraine.

**Les niveaux de particules sont conformes aux
préconisations de levée de la procédure
d'information le 25 novembre 2011 à 8h00.**

Un relevé complet des mesures est donné page 2.

- Évolution -

Selon les prévisions de Météo-France : La disparition de l'inversion thermique est favorable à la dispersion des particules. Les conditions météorologiques devraient évoluer vers des précipitations pluvieuses dès demain.

Selon Air Lorraine : les teneurs en particules, qui se sont abaissés, au cours de la nuit, devraient rester aujourd'hui et pour la journée de demain à des niveaux permettant la levée de la procédure d'information

STAGNATION

- Suivi des valeurs en direct -

informations 24h/24 sur Internet
www.atmolor.org

Ce bulletin a été établi par CHRISTOPHE SCHANG

Air Lorraine : ☎ 06 80 84 22 53 – ☎ 03 87 74 56 04

Bilan chiffré des moyennes 24 heures en particules PM10 évaluées à 8h00

Département	Site de mesure	Typologie	Moyenne 24 heures ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Meurthe et Moselle	Atton	Industrielle	22
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	Périurbaine	26
	Grand Nancy Sud (Fléville)	Urbain de fond	44
	Zone de Frolois	Proximité industrielle	42
	Longlaville	Périurbaine	27
	Nancy-Charles III	Urbain de fond	34
	Zone de Neuves-Maisons	Urbaine/industrielle	52
	Pont-à-Mousson	Périurbaine	25
Meuse	Zone de Bar-le-Duc	Urbain de fond	41
	Plaine de la Woëvre (Jonville)	Rurale	31
Moselle	Carling	Industrielle	35
	Florange	Industrielle	34
	Freyming-Merlebach	Urbaine	37
	Gandrange	Industrielle	35
	Hayange	Industrielle	46
	La Maxe	Industrielle	/
	L'Hôpital - Bois-Richard	Industrielle	/
	Heming	Industrielle	34
	Illange Moselle	Industrielle	/
	Metz-Borny	Urbaine	19
	Metz-Centre	Urbaine	41
	Metz-Sablon	Urbaine	24
	Saint-Avold - Centre	Urbaine	37
	Saint-Julien-lès-Metz	Industrielle	21
	Schoeneck	Urbaine	43
	Sarreguemines	Urbaine	31
	Thionville-Centre	Urbaine	/
	Thionville-Piscine	Urbaine	26
Volmunster	Rurale	/	
Vosges	Zone de Vittel	Périurbaine	28

- Le nom des stations en dépassement de seuil d'information est indiqué en caractères **gras**.
- **Rappel** : seuil d'information : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h à 8h et à 14h sur deux stations en Lorraine